



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N°FranceAgriMer/Direction/2018/02 relative aux délégations de signature consenties aux agents constituant la direction générale de FranceAgriMer

La directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Direction/2017/09 modifiée du 20 décembre 2017,

Article 1

L'article 3 de la décision FranceAgriMer/Direction/2017/09 modifiée susvisée est complété par les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Monsieur Fabrice HERRMANN, directeur de projet du programme Expadon 2, pour tous les actes relevant des attributions du programme Expadon 2 et, en matière financière, pour tous les actes relatifs au fonctionnement du programme Expadon 2 pris sur le budget national, dans la limite de 50 000 €. »

Article 2

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 31 juillet 2018

Christine AVELIN